

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SIAEPA DE LA REGION DE MANNEVILLE LA GOUPIL DU 13 MARS 2015.

L'an deux mil quinze, le treize mars, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. David FLEURY, Président.

Nombre de délégués municipaux en exercice : 8

Date de la convocation du comité syndical: 26/02/2015

**PRESENTS** : Ms David FLEURY, Mathieu ORANGE, Joël SALAÛN Maires délégués titulaires.

M. Christian LEFEBVRE, Francis DRU, Mme Emmanuelle PINCHON délégués titulaires.

Ms Dominique LUCAS, Ludovic HOUEL délégués suppléants.

**ABSENT EXCUSES** : M. Cédric RAULT délégué titulaire, M. Dominique DUREL délégué titulaire. M. Arnaud ARGENTIN délégué suppléant, M. Benoit LALLEMAND délégué suppléant. Mme Anne-Claire FRESNEAU technicien SPANC excusée.

**ASSISTENT A LA SEANCE** :

**SECRETAIRE** : M. Mathieu ORANGE.

### **1. Procès-verbal de la séance du 24/02/2015.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation

### **2. Compte administratif 2014.**

Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 dont les résultats s'établissent comme suit :

• <u>Section d'exploitation :</u>	
Excédent d'exploitation :	81 034.72€
Recettes d'exploitation :	226 104.74€
	-----
Total :	307 139.46€
Dépenses d'exploitation :	151 864.75€
	-----
<b>Excédent d'exploitation :</b>	<b>155 274.71€</b>
• <u>Section d'investissement :</u>	
Excédent d'investissement :	70 860.50€
Recettes d'investissement :	396 537.09€
	-----
Total :	467 397.59€
Dépenses d'investissement :	169 392.47€
	-----
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>298 005.12€</b>

<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>453 279.83€</b>
<b>RESTES A REALISER DEPENSES :</b>	<b>375 956.00€</b>
<b>RESTES A REALISER RECETTES :</b>	<b>10 606.00€</b>
<b>TOTAL CUMULE :</b>	<b>87 929.83€</b>

### **3. Compte de gestion 2014.**

Considérant ce qui précède et la correspondance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion 2014 du receveur syndical, le Comité Syndical approuve à l'unanimité et sans observation le compte de gestion 2014 du SIAEPA.

### **4. Affectation du résultat 2014.**

Considérant un résultat de la section d'exploitation à affecter d'un montant de 155 274.71€, considérant un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 67 344.88€, le comité syndical décide de l'affectation suivante :

- Affectation en réserves R1068 : 67 344.88€
- Report en exploitation R002 : 87 929.83€

### **5. Budget primitif 2015.**

Le comité syndical, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 proposé par M. David Fleury, Président et qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 592 844.82€ et en section d'exploitation à la somme de 318 872.65€.

Le CRCA, organisme bancaire, sera contacté afin de savoir si les taux des emprunts souscrits peuvent faire l'objet d'une révision.

### **6. Adhésion au SIDESA de la commune de Cottévrard.**

Le comité syndical, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Cottévrard au SIDESA.

### **7. Questions diverses.**

#### **FUSION SYNDICALE :**

- Monsieur le Président évoque de nouveau le courrier du Président du SIAEPA de Bretteville – Saint Maclou, abordant l'éventualité d'un regroupement des deux syndicats. Cependant, M. le Président informe l'assemblée du projet de loi Notre, prévoyant au terme de l'année 2017, le transfert obligatoire à l'intercommunalité des compétences eau et assainissement. Il insiste également sur le fait que l'ADM76 conteste cette mesure et demande une réunion avec le gouvernement. En conséquence, si la communauté de communes doit prendre la compétence eau et assainissement, qu'elle serait l'avantage d'une fusion préalable ?
- Monsieur Salaün, maire de Manneville la Goupil pense que nous pouvons par

courtoisie rencontrer les membres du bureau du SIAEPA de Bretteville-Saint Maclou, en revanche, il insiste encore une fois sur le fait qu'il est nécessaire de définir les intérêts de notre SIAEPA dans une telle fusion.

- Pour conclure, un courrier sera transmis au SIAEPA de la région de Bretteville-Saint Maclou en insistant sur le fait que le SIAEPA de Manneville la Goupil reste à leur écoute mais que la rencontre sollicitée n'est peut-être pas nécessaire compte-tenu des informations précédentes.

### **INFORMATIONS TRAVAUX EN COURS :**

- Assainissement allée des rosiers :  
Les travaux de création du réseau d'assainissement – allée des rosiers sont en cours, l'entreprise n'a dans l'immédiat aucun retard et les riverains sont compréhensifs par rapport aux désagréments qui peuvent être causés par les travaux. Une réunion de chantier a lieu chaque mercredi.
- Station d'épuration Manneville la Goupil :  
Un affaissement de terrain s'est produit sur le site de la station d'épuration de Manneville la Goupil. L'effondrement a été comblé mercredi dernier.
- Contentieux Thilloy :  
Concernant le contentieux Thilloy, Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il a pris contact avec l'avocat choisi lors du dernier comité syndical. Mme Thilloy a quant à elle souhaité rencontrer successivement M. le Maire de Manneville la Goupil et M. le Président du SIAEPA qui ont confirmé l'un et l'autre que l'affaire était désormais entre les mains des avocats puisque les époux Thilloy ont eux-mêmes fait appel à une société d'avocats.  
Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il a donné aux époux Thilloy un délai de réflexion courant jusqu'au jeudi 19 mars, jour du rendez-vous prévu avec Me Loevenbruck.
- Facture d'eau Lemaistre Jean-Claude :  
Les factures impayées de M. Lemaistre Jean-Claude concernent bien le compteur d'eau général situé Route des Jonquilles et alimentant 5 habitations.  
De ce compteur général sont déduites les consommations de 5 abonnés : CANU Sébastien (n°654) / Mr LECRAS (n°658) / Mr HEBERT (n°652) / Mme TEINTURIER / Mr COLLET (n°660).  
Après déduction de ces 5 compteurs il reste un reliquat de consommation (herbage ? fuite?) qui est donc facturé à Mr LEMAISTRE avec son abonnement.  
A priori Mr LEMAISTRE refuse le règlement car il dit que la canalisation devrait appartenir au SIAEPA.  
A l'époque, le Syndicat avait effectivement refusé la réception de ce réseau car il n'y avait pas de plan de recollement et d'essai de pression de la canalisation posée.

La séance est levée à 16h30mn